

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE – TRAVAIL - PROGRES

-----  
MINISTERE DES FINANCES  
DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
HAUT COMMISSARIAT NATIONAL DE DEMINAGE

## **Intervention**

**de**

**Docteur Salim Ossou Souleymane  
Expert en Assistance aux Victimes des Mines**

**à la Septième Assemblée des Etats  
Parties à la Convention d'Ottawa**

**Thème : Assistance Aux victimes de Mines**

**(Genève du 18 au 22 Septembre 2006)**

Madame la Présidente

Je voudrais avant tout féliciter au nom de la délégation Tchadienne l'Afghanistan et la Suisse qui ont assuré la Coprésidence du groupe de contact sur le thème, Assistance Aux Victimes des Mines pour le travail accompli dans le cadre de cette mission.

Mon pays, le Tchad se réjouit de participer à la 7<sup>e</sup> Assemblée Générale des Etats Parties à la Convention d'Ottawa qui se tient à Genève, capitale de l'action internationale anti-mines.

En effet si l'objectif ultime de la Convention d'Ottawa est le respect de la sécurité de la personne humaine, les victimes et survivants de mines devrait être le centre de nos préoccupations. La traduction d'une telle démarche est, d'un coté, de prévenir que des personnes deviennent des victimes à travers l'interdiction de la production et l'utilisation, la destruction des stocks, le Deminage et l'universalisation des obligations de la convention et d'un autre coté, d'apporter l'aide nécessaire aux victimes, afin de leur permettre de recouvrer une place digne au sein de la société. Or en dépit des progrès réalisés depuis l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, le nombre des victimes continue d'augmenter et leur prise en charge n'est toujours pas à la hauteur des espérances suscitées par l'élan de solidarité qui constitue le fondement de cette convention.

Le Tchad, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Convention développe un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation aux risques de mines et se préoccupe sérieusement de la prise en charge des victimes de ces engins de destruction. Le souci du Gouvernement Tchadien s'est traduit dans les faits par la prise d'actes officiels, notamment :

- Le décret **N° 136/PR/PM/MASF/94** portant institution d'une journée Nationale des personnes handicapées.
- L'arrêté **N° 377/MEN/DG/95** portant exonération des élèves et étudiants handicapés et des enfants des personnes handicapés des frais d'inscription et de scolarité.
- Le Décret **N° 580/PR/PM/MASF/2000** portant création d'une direction de la réinsertion des personnes handicapés au Ministère des Affaires Sociales et de la Famille
- L'arrêté **N° 029/PR/PM/MEPC/05** du 15 octobre 2005 portant réorganisation du HCND qui crée une Direction d'Assistance aux Victimes des Mines.

Cet effort continu a été soutenu ~~de plus par~~ par l'adhésion du Tchad aux différentes résolutions, recommandations et Convention relatives à la protection et à la réinsertion des personnes handicapées dans la société, particulièrement le Plan d'Action Mondial adopté par la décennie des Nations Unies (1983-1992), les règles d'égalisations des chances des personnes handicapées (1993), et la décennie Africaine des personnes handicapées par l'OUA (2000-2009).

Mais cet effort du Gouvernement doit être amélioré par l'application des textes et lois dans l'optique d'élaborer des plans d'actions en faveur des ces groupes vulnérables.

C'est ainsi qu'un projet de loi portant amélioration des conditions de vie des victimes de mines en particulier et des personnes handicapées en général dans les domaines de santé , de l'éducation, de la formation de l'insertion Socio-économique , du sport , de loisir, du transport , de l'habitat et de la sécurité est en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale.

Madame la Présidente,

En 2001 le Gouvernement du Tchad a initié une étude d'impact Socio-économique de la présence des mines et munitions non explosés sur les communautés Tchadiennes. Cette étude conduit par l'ONG Handicap International, à démontré que 284.435 habitants étaient directement touchés par la pollution et avait fait au moment de l'enquête 1688 victimes dont plus de 339 victimes au cours des 24 derniers mois, qui ont précédé l'enquête, chiffre qui est passé en 2006 à plus de 2220 victimes recensées, dont 84 pour la seule année 2006.

Nous avons prévu dans le portfolio 2006 une réactualisation des données sur les victimes de mines afin de mieux adapter notre réponse à cette problématique dans l'optique de développer une bonne stratégie d'assistance aux victimes sous tous ses aspects.

S'agissant des soins et du suivi médical, il y a lieu de relever, que l'accès rapide vers une structure de soins dépend du lieu de l'accident, et cela dure de quelques heures à quelques jours. Le centre de santé demeure la structure la plus proche des communautés. Les cas graves sont transférés à N'Djamena dans un grand centre de santé (hôpital Militaire) mais les délais s'avèrent souvent long, en raison du manque des moyens d'évacuation médicalisée d'une part, et de l'état du réseau routier d'autre part. Nous souhaitons avec l'appui de la communauté internationale disposer d'une clinique mobile et le renforcement en matériels et équipements les hôpitaux de Faya et Fada afin de parer à ce déficit et apporter un appui conséquent aux victimes.

Pour ce qui concerne la rééducation physique des victimes de mines, il faut mentionner tout d'abord que le coût des soins est élevé et que cela constitue une limitation importante à l'accès à des tels traitements de rééducation la plupart des hôpitaux de N'Djamena ne sont pas équipés de matériel orthopédique, ni de centre d'accueil de brûlé.

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

La Convention d'Ottawa a un caractère pionnier à bien des égards et son efficacité repose avant tout sur les moyens mis en place pour la réalisation des objectifs.

Le Tchad se soucie sérieusement de la prise en charge des victimes de mines. A cet effet, il lance un appel à la communauté internationale pour un appui conséquent en vu du succès de ses efforts pour cette opération à visage humain afin que l'esprit d'humanisme qui anime notre Convention puisse être concrétisé de manière efficiente.

Je vous remercie